

## Fondation Brain Canada

### Futurs leaders canadiens de la recherche sur le cerveau 2020

Appel de demandes (AD)

#### À propos de la Fondation Brain Canada

Établie à Montréal, la Fondation Brain Canada est un organisme de bienfaisance national enregistré qui appuie la recherche sur le cerveau au Canada en finançant des travaux novateurs capables de changer la donne. Depuis vingt ans, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, et de veiller à ce que le Canada dispose d'un excellent bassin de talent pour demeurer à l'avant-garde de la recherche sur le cerveau. Ce faisant, nous pourrions investir de façon plus éclairée dans des recherches sur le cerveau, axées sur des résultats précis qui profiteront aux patients et à leur famille. La vision de la Fondation Brain Canada est de comprendre le cerveau, en santé et dans la maladie, d'améliorer la vie et d'avoir un impact sociétal.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau est un partenariat public-privé entre le gouvernement du Canada (par l'entremise de Santé Canada) et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'encourager les Canadiens à investir davantage dans la recherche sur le cerveau et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. Le Fonds appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques au Canada. Au cours des 20 dernières années, la Fondation Brain Canada, ses commanditaires et partenaires ont investi 250 millions dans plus de 300 projets de recherche partout au pays.

[www.braincanada.ca](http://www.braincanada.ca)

## Table des matières

<b>Justification</b> .....	3
<b>Portée</b> .....	3
<b>Renseignements sur la subvention</b> .....	4
<b>Équité, diversité et inclusion</b> .....	4
<b>Admissibilité</b> .....	4
<b>Utilisation des fonds</b> .....	5
<b>Critères d'évaluation</b> .....	5
<b>Calendrier</b> .....	6
<b>Comment présenter une demande - Lettre d'intention</b> .....	6
<b>Lettre d'intention</b> .....	6
<b>Comment présenter une demande détaillée</b> .....	7
<b>Sections de la demande détaillée</b> .....	7
<b>Demande détaillée – processus d'évaluation</b> .....	9
<b>Confidentialité et propriété intellectuelle</b> .....	10
<b>Rapports, communications et évaluation</b> .....	10
<b>Renseignements</b> .....	11

*Note : Le masculin est utilisé dans ce document pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.*

## Justification

Financé par le Fonds canadien de recherche sur le cerveau, le programme *Futurs leaders canadiens de la recherche sur le cerveau* vise à accélérer les travaux novateurs qui révolutionneront notre compréhension du fonctionnement et des dysfonctionnements du système nerveux et de leur incidence sur la santé. Il a pour objectif ultime d'alléger le fardeau social et économique des maladies neurologiques et mentales grâce à la prévention, au diagnostic précoce et au traitement.

Les nouveaux chercheurs qui décrochent leur premier emploi universitaire ont l'occasion de formuler des projets de recherche innovateurs et percutants. En début de carrière, ils ont souvent de la difficulté à obtenir une première grande subvention d'exploitation faute de données préliminaires et de ressources. Donc, ceux qui sont promis à une brillante carrière sont souvent désavantagés lorsqu'ils demandent des fonds dans le cadre d'un concours « ouvert », car les chercheurs d'expérience ont une longueur d'avance. Ce programme leur donne les moyens d'explorer de nouvelles pistes de recherche sur les propriétés et mécanismes du cerveau et du système nerveux, de manière à recueillir les données nécessaires.

Les subventions *Futurs leaders canadiens de la recherche sur le cerveau* pourraient changer la donne en remédiant au manque de fonds nécessaires pour appuyer et retenir les meilleurs chercheurs en début de carrière qui sont bien placés pour faire progresser la recherche sur le cerveau au Canada. C'est en finançant leurs travaux à ce moment crucial de leur carrière que nous réussirons à former la relève scientifique au Canada et à jeter les bases de l'excellence et l'innovation en recherche.

## Portée

Ce projet appuie de nouvelles avenues de recherche qui se distinguent des autres projets entrepris par les chercheurs. Ce concours favorise les travaux novateurs, non orthodoxes et exploratoires qui pourraient transformer notre compréhension des rouages du cerveau, même s'ils sont à l'étape de développement précoce ou conceptuelle. Les chercheurs en début de carrière sont aussi invités à exploiter les plateformes et répertoires de données existants afin d'en maximiser l'utilité. Grâce aux données obtenues dans le cadre de leur projet, ils pourront alors tenter d'obtenir des subventions plus importantes visant des projets à plus long terme et implanter des programmes de recherche novateurs et durables.

Les travaux doivent reposer sur une hypothèse exploratoire du cerveau et du système nerveux, et peuvent couvrir la gamme d'approches, de la recherche fondamentale à la recherche clinique en passant par l'application des connaissances, notamment :

- Des travaux de recherche fondamentale portant sur les propriétés et mécanismes fondamentaux, y compris des études fonctionnelles sur l'utilisation des données génomiques.
- Des projets qui s'intéressent aux maladies et troubles neurologiques, dans la mesure où ils aident à percer les mécanismes biologiques fondamentaux.
- Des expériences pour mettre à l'épreuve de nouvelles approches thérapeutiques ou interventions visant des troubles neurologiques.
- La mise au point de nouvelles méthodes, y compris des modèles d'activité neurale, *dans la mesure où ces méthodes éclairent des questions de l'heure en neuroscience.*
- Des projets empruntant une démarche apparentée aux domaines dont le nom se termine par « omie » et qui produisent un grand volume de données, *si les hypothèses sont clairement énoncées.*

Les projets suivants **ne sont pas** admissibles au financement :

- Les démarches de criblage systématique servant à identifier des composants biologiques ou des réactifs.
- Les demandes de subventions d'exploitation.

## Renseignements sur la subvention

Pour l'année 2020, ce concours comporte 20 subventions de 100 000 \$ chacune, réparties sur une période de deux ans, pour un total de 2 millions \$.

Chaque subvention sera nommée en l'honneur du commanditaire qui la finance. *Veillez noter que, dans son budget 2019, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser jusqu'à \$40 millions au Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC) au cours des deux prochaines années, à compter de l'exercice 2020-21. Le programme Futurs leaders fait l'objet d'une entente de financement entre la Fondation Brain Canada, Santé Canada, et tout donateur.*

## Équité, diversité et inclusion

Il est bien établi que l'on favorise l'excellence, l'innovation et la créativité lorsqu'on accroît l'équité, la diversité et l'inclusion. Dans cet esprit, la Fondation Brain Canada se fait un devoir de promouvoir l'excellence en faisant preuve d'équité et nous encourageons les candidats de tous les horizons à participer à ce concours.

## Admissibilité

- Cette possibilité de financement est ouverte à tous les nouveaux chercheurs dans les cinq ans suivant leur première nomination académique indépendante, et ce, d'ici la date de présentation des demandes détaillées. Les congés (par exemple un congé de maternité ou parental, de maladie, etc.) seront exclus du calcul de la période de cinq ans.

***La Fondation Brain Canada reconnaît que la COVID-19 a affecté les chercheurs en début de carrière. Dans le cadre du concours Futurs leaders 2020, nous accepterons les demandes provenant de chercheurs dans les six (6) ans suivant leur première nomination académique indépendante, et ce, d'ici la date de présentation des demandes détaillées.***

- Les chercheurs doivent œuvrer au sein d'un établissement canadien pendant toute la durée du financement et leur emploi universitaire doit avoir commencé d'ici la date limite de présentation des demandes détaillées.
- Les chercheurs doivent être considérés comme des chercheurs indépendants au sein de leur établissement. Il s'agit habituellement d'un poste d'assistant ou de professeur agrégé, c'est-à-dire : ils peuvent lancer ou gérer des projets de recherche qui leur sont propres à titre de chercheur principal, ils sont responsables de la bonne marche du laboratoire, ils décident de l'utilisation des fonds de recherche, et peuvent superviser des stagiaires (le cas échéant, selon les politiques de leur établissement). Les boursiers postdoctoraux et membres auxiliaires du corps professoral ne sont pas des candidats admissibles.
- Les demandeurs s'engagent à réserver au moins 50 % de leur temps pour des activités de recherche.
- La demande de subvention peut être liée mais ne peut être identique à d'autres projets actuellement financés. Il incombe au demandeur d'aviser la Fondation Brain Canada immédiatement si le projet devient admissible à une autre subvention pendant le processus de demande ou d'évaluation de ce concours.
- Les demandeurs doivent présenter une lettre d'intention pour avoir le droit de présenter une demande détaillée.
- Ne sont pas admissibles les demandeurs qui bénéficient déjà d'une subvention de développement des compétences à l'intention des chercheurs en début de carrière de la Fondation Azrieli, ou d'une subvention Futurs leaders canadiens de la recherche sur le cerveau.

## Utilisation des fonds

Les fonds doivent servir à financer les coûts directs de la recherche faisant l'objet de la subvention et doivent être liés directement au projet ou aux activités accomplies.

### Coûts admissibles

Les fonds peuvent être utilisés pour soutenir tous les coûts de fonctionnement du projet de recherche, notamment :

- Les fournitures et le matériel ;
- Les services particuliers et frais d'utilisation ;
- L'entretien d'équipement essentiel ;
- Les frais de déplacement du chercheur principal et des stagiaires afin de présenter leurs résultats ;
- Les coûts de publication, notamment les frais de traitement exigés pour assurer le libre accès à un article ;
- La rémunération du personnel technique ;
- Les allocations aux stagiaires ;
- L'équipement neuf qui n'est pas disponible actuellement, mais qui est essentiel au projet.

### Coûts non admissibles

- Le salaire et les honoraires professionnels du chercheur principal qui présente la demande de subvention.
- Étant donné que cette subvention doit être utilisée pour le projet proposé, l'achat d'équipement général de bureau et de laboratoire est considéré comme une dépense non admissible.
- Les frais généraux associés à la gestion du projet de recherche.

À noter : cette liste n'est pas exhaustive. Veuillez consulter la Fondation Brain Canada au sujet de toute autre dépense, afin que les partenaires concernés puissent en déterminer l'admissibilité.

## Critères d'évaluation

**Les critères suivants seront pondérés également :**

### Innovation et originalité

La qualité du projet, qui offre de nouveaux concepts et de nouvelles manières de procéder, tout en s'appuyant sur des principes scientifiques solides et une idée réalisable sur le plan technique. Celui-ci doit être susceptible de changer la donne dans le domaine d'étude ou d'ouvrir de nouveaux horizons expérimentaux, ou encore de surmonter les défis qui nuisent à l'avancement de nos connaissances sur le cerveau et le système nerveux. Ce projet doit se distinguer des autres projets menés par le chercheur et financés par d'autres moyens.

### Faisabilité

La mesure dans laquelle les travaux de recherche peuvent être menés à bien en empruntant la méthodologie proposée, conformément à l'échéancier, au budget et aux ressources à sa disposition. Les prémisses et fondements du projet de recherche doivent être étayés avec des citations scientifiques et des données provenant d'autres sources. Les données préliminaires ne sont pas exigées, mais peuvent

être fournies si elles sont disponibles. Seront aussi évaluées les probabilités de réussite du chercheur principal en regard de l'excellence de ses acquis en matière de formation et de recherche novatrice.

### Incidence potentielle

La mesure dans laquelle les nouveaux axes de recherche qui pourraient émaner de ce projet peuvent modifier notre compréhension fondamentale du cerveau et du système nerveux dans l'avenir. La Fondation Brain Canada fait la promotion de la vision du cerveau en tant que système unique et complexe comportant des éléments communs à tous les types de troubles neurologiques. Vous devez expliquer en quoi vos conclusions pourraient avoir un impact en dehors du domaine immédiat de votre recherche.

Avoir égard au sexe comme variable biologique est un aspect important de la transparence et de la reproductibilité en sciences, mais le protocole pourrait aussi élargir la portée des travaux en tenant compte du sexe, du genre et de la diversité afin d'accroître nos connaissances et d'améliorer la santé des gens. Décrivez en quoi vos travaux ont égard aux considérations de sexe, de genre et de diversité.

Pour en savoir plus sur l'importance du sexe et du genre dans le cadre de travaux de recherche en santé, consultez les [Modules de formation en ligne : Intégrer la notion du sexe et du genre dans la recherche en santé des IRSC](#).

## Calendrier

Lancement de l'appel de demandes	<b>Le 16 octobre 2020</b>
<b>Date limite de réception des lettres d'intention</b>	<b>16 h HNE, le 13 novembre 2020</b>
Invitation à présenter une demande détaillée	Du 7 au 14 janvier 2021
<b>Date limite de réception de la demande détaillée</b>	<b>16 h HNE, le 10 février 2021</b>
Annonce de la décision	Mai 2021
Commencement du financement (au plus tôt)	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021

## Comment présenter une demande - Lettre d'intention

Veillez noter que le concours du programme comprend une étape de lettre d'intention. Toutes les lettres d'intention doivent être présentées à l'aide du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada ([https://braincanada.smartsimple.ca/s\\_Login.jsp](https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp)). Le chercheur principal doit dûment remplir tous les champs du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada avant **16 h HNE le 13 novembre 2020. Les demandes présentées en retard seront rejetées.**

## Lettre d'intention

Toutes les lettres d'intention doivent être présentées à l'aide du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada ([https://braincanada.smartsimple.ca/s\\_Login.jsp](https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp)). Le personnel de la Fondation Brain Canada s'assurera que toutes les lettres satisfont les critères d'admissibilité. Les lettres admissibles seront évaluées par au moins deux personnes et les meilleures passeront à l'étape de la demande détaillée. Les examinateurs seront choisis par la Fondation Brain Canada, avec égard pour tout conflit d'intérêts et autres considérations.

Les examinateurs établiront un score en fonction des critères suivants (valeur égale de pondération) :

1. Innovation et originalité
2. Faisabilité

### 3. Incidence potentielle

Les commentaires écrits anonymes des évaluateurs seront communiqués aux demandeurs.

### Comment présenter une demande détaillée

Toutes les demandes détaillées doivent être présentées à l'aide du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada ([https://braincanada.smartsimple.ca/s\\_Login.jsp](https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp)). Le chercheur principal doit dûment remplir tous les champs du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada avant **16 h HNE le 10 février 2021**. **Les demandes présentées en retard seront rejetées**. La Fondation Brain Canada accusera réception de la demande détaillée dans les deux jours ouvrables.

### Sections de la demande détaillée

Les exigences de mise en forme de la demande détaillée sont les suivantes : papier de format lettre, marges d'au moins 1 pouce et textes à simple interligne utilisant la police Arial ou Georgia 12 points. La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte. Les demandes reçues dans un autre format, qui dépassent le nombre limite de pages, qui sont incomplètes ou en retard, seront rejetées. **Les demandeurs ont l'entière responsabilité de s'assurer que leur demande respecte ces exigences et qu'elle est reçue avant la date limite.**

#### Sommaire du projet

- Titre du projet.
- Dates du début et de fin du projet (choisir des dates à l'intérieur d'une période de 24 mois).
- Jusqu'à dix mots-clés décrivant le projet.
- Résumé du projet de recherche et de ses objectifs en mettant l'accent sur ses caractéristiques novatrices et transformatrices : maximum de 300 mots.

#### Sommaire vulgarisé (maximum de 300 mots)

Texte vulgarisé qui se prête bien à une publication destinée au grand public.

#### Proposition (maximum de 6 pages incluant les figures et légendes)

Les renseignements suivants doivent figurer dans la proposition et être structurés en fonction des critères d'évaluation (innovation et originalité, faisabilité, incidence potentielle) :

1. Objectifs généraux à atteindre d'ici la fin de la période subventionnée.
2. Les raisons qui motivent le démarrage du projet, notamment :
  - Décrire clairement les caractéristiques uniques et novatrices du projet.
  - Expliquer en quoi ce projet est différent de ce qui a été entrepris auparavant par le chercheur principal.
  - Indiquer clairement si ce projet chevauche tout autre projet faisant actuellement l'objet d'une subvention.
3. Le plan de travail, notamment :
  - Décrire l'approche, les méthodes et techniques qui seront utilisées ; le cas échéant, nommer les collaborateurs et décrire leur contribution particulière au projet.
  - Présenter les écueils ou obstacles ainsi que la façon de les surmonter.
  - Décrire la méthode d'analyse des données, y compris les méthodes statistiques et calculs qui assureront la bonne marche du projet.
4. Résultats qui seront dégagés du projet et moyen par lequel ils seront communiqués :

- En quoi ce projet permettra-t-il d’approfondir nos connaissances des propriétés et mécanismes fondamentaux du cerveau et du système nerveux?
  - Inclure les plans prévoyant la façon dont les données du projet seront mises à la disposition de chercheurs qualifiés.
  - Décrire l’incidence générale prévue des résultats par rapport à six grandes catégories : avancement des connaissances, accroissement de la capacité, sensibilisation, prise de décision, effets sur la santé, retombées socio-économiques globales.
5. Le rôle des stagiaires dans le cadre du projet, le cas échéant, et les possibilités d’apprentissage particulières qui leur seront offertes.

### **Calendrier et jalons prévus**

Un modèle sera fourni. Énumérer les principales étapes intermédiaires qui mènent à l’atteinte des objectifs globaux et la date d’achèvement de chacune.

### **Considérations relatives au sexe, au genre et à la diversité** (maximum de 2 pages)

L’influence du sexe, du genre, de l’orientation sexuelle, de l’âge, de l’ethnie, du statut socioéconomique et autres caractéristiques pertinentes sur la santé et ses interactions avec d’autres facteurs est un aspect qui mérite d’être approfondi afin que les travaux de recherche produisent de meilleurs résultats qui profitent à toute la population canadienne. Il est fortement conseillé aux demandeurs de consulter les [Modules de formation en ligne : Intégrer la notion du sexe et du genre dans la recherche en santé des IRSC](#), afin de bien maîtriser les caractéristiques de sexe et de genre à intégrer dans les travaux de recherche.

Fournir une brève description des aspects suivants :

- Cette étude tiendra-t-elle compte des différences de sexe (biologiques) ? Décrire en quoi les travaux de recherche ont égard aux différences de sexe. Si ce n’est pas le cas, décrire en quoi ces considérations ne sont pas pertinentes.
- Cette étude tiendra-t-elle compte des différences de genre (socioculturelles) ? Décrire en quoi les travaux de recherche ont égard aux différences de genre. Si ce n’est pas le cas, décrire en quoi ces considérations ne sont pas pertinentes.
- Lorsque des travaux visent uniquement un sexe ou genre, il faut clairement étayer les fondements de ce choix par rapport au corpus scientifique ou aux données préliminaires.
- Décrire les recherches ciblées incluant des populations diverses, dont celles basées sur le genre, l’âge, le handicap, les minorités visibles et l’identité autochtone.

### **Aspects éthiques, sociaux et juridiques** (maximum de 1 page)

En ce qui concerne la demande détaillée, les demandeurs doivent, le cas échéant, fournir toute documentation ou autorisation confirmant le respect des politiques nationales en matière de gestion éthique des sujets humains, des animaux et des risques biologiques.

Puisque l’établissement doit émettre une preuve de son approbation avant que les fonds ne soient versés, veuillez décrire les politiques qui seront en vigueur d’ici la date limite de la demande détaillée, ainsi que l’échéancier relatif à tout ajout ou approbation supplémentaire relative au projet qui pourrait s’ajouter ultérieurement. En outre, décrire tout enjeu éthique, social ou juridique qui pourrait découler des résultats des travaux de recherche en neurosciences du projet.

### **Renseignements biographiques**

Les renseignements biographiques doivent :

- Préciser le nombre d’heures qui sera consacré en moyenne au projet hebdomadairement.



- Résumer les antécédents de financement, dont les subventions et bourses antérieures et actuelles. À noter : l'historique de financement du demandeur ne sera pas pris en considération au moment d'établir le pointage du projet.
- Vous pouvez inclure une liste d'au plus 10 publications dont vous êtes l'auteur (sans nécessairement être nommé comme premier auteur), en résumant les 5 qui sont les plus pertinentes par rapport à la demande.

Inclure le DOI, URL ou PMID, lorsqu'il y a lieu, pour faciliter l'accès aux examinateurs.

### **Budget**

- Fournir un budget annuel.
- Présenter uniquement le budget des principaux postes :
  - La rémunération du personnel technique ;
  - Les allocations aux stagiaires ;
  - L'entretien d'équipement essentiel ou qui n'est pas disponible actuellement, mais qui est essentiel au projet ;
  - Les fournitures et le matériel ;
  - Les services particuliers et frais d'utilisation, la compensation des participants ;
  - Les déplacements du chercheur principal et/ou des stagiaires pour les réunions de collaboration et la présentation des résultats ;
  - Les frais de publication. La Fondation Brain Canada n'appuie pas les travaux de recherche secrets ou protégés. Il doit être possible de publier les résultats en libre accès dans les plus brefs délais. Les demandeurs sont invités à inclure les coûts de publication, notamment les frais de traitement exigés pour assurer le libre accès à un article.
  - Les fonds ne doivent pas être utilisés dans le cadre d'une sous-subvention. Dresser un justificatif écrit du budget décrivant les coûts anticipés pour chaque grande catégorie de dépense (maximum de 1 page). Fournir assez de renseignements pour que l'on puisse bien évaluer la pertinence de la répartition des coûts.

### **Attestation et signatures**

- Pour être admissible, la demande doit être signée par le chercheur principal.
- Signature des responsables d'établissements : La demande doit être signée par le responsable de l'établissement dans lequel le chercheur principal mènera les travaux de recherche.
- Le demandeur doit veiller à obtenir et présenter les signatures en temps opportun.

### **Demande détaillée – processus d'évaluation**

La Fondation Brain Canada s'acquittera du processus d'évaluation. Au moins deux membres du comité d'évaluation examineront les demandes remises à l'intérieur des délais impartis et leur attribueront un score. Le comité est formé de membres provenant du Canada et de l'étranger, et possédant une expérience pertinente dans le(s) domaine(s) de recherche sur le cerveau. La Fondation Brain Canada nommera des examinateurs en prenant soin d'éviter tout conflit d'intérêts. En outre, un ou deux examinateurs externes pourraient être appelés à évaluer la demande, selon la nature des travaux en question. Les sections de la demande seront pondérées également, tel que décrit à la section Critères d'évaluation.

Le comité d'évaluation se réunira virtuellement pour examiner les demandes ayant reçu les scores les plus élevés. Le comité recommandera à la Fondation Brain Canada les demandes ayant reçu un score élevé.

Les demandeurs recevront des commentaires écrits des examinateurs experts et des membres du comité d'évaluation dont l'anonymat sera préservé. Les demandeurs recevront aussi les notes du responsable

scientifique si leur demande a fait l'objet d'une discussion par les membres du comité d'évaluation. L'évaluation de la demande détaillée par le comité d'évaluation est sans appel.

## Confidentialité et propriété intellectuelle

La Fondation Brain Canada conservera tous les documents fournis dans le cadre de cette initiative de financement et seuls les examinateurs, les membres du comité d'évaluation et les observateurs qui ont signé l'entente de confidentialité auront accès à ces documents. Les demandes qui donneront lieu à du financement seront conservées afin d'établir la comparaison entre les résultats prévus et les résultats réels, dans le cadre de l'évaluation du Fonds canadien de recherche sur le cerveau.

La Fondation Brain Canada ne réclame aucun droit sur la propriété intellectuelle des résultats de la recherche qu'elle finance, et elle s'attend à ce que la propriété intellectuelle générée grâce au financement soit mise au point et commercialisée selon les politiques des établissements où se déroulent les travaux de recherche.

## Rapports, communications et évaluation

À titre de condition du financement annuel continu du programme de subventions Futurs leaders canadiens de la recherche sur le cerveau, la Fondation Brain Canada exige que le chercheur principal communique régulièrement avec elle et qu'il lui soumette un rapport narratif et financier décrivant l'utilisation des fonds, les réalisations du projet ainsi que les difficultés affrontées et les mesures prises pour les surmonter. La Fondation Brain Canada communiquera les rapports d'étape à tout commanditaire du programme sur demande.

- **Atelier de formation en communication** : Fidèle à sa mission de former la relève, la Fondation Brain Canada organisera un atelier de formation en communication qui aiguisera le talent des Futurs leaders à communiquer clairement la science auprès d'un public varié et à rédiger des documents de subventions.
- **Rapport d'étape scientifique** : Le chercheur principal doit remettre à la Fondation Brain Canada un rapport d'étape annuel dans les 30 jours suivant la première date anniversaire du début du projet, ainsi qu'un rapport scientifique final dans les 60 jours suivant la dernière date anniversaire du début du projet.
- **Rapport financier** : Le chercheur principal et l'établissement hôte doivent remettre un rapport financier annuel dans les 60 jours suivant la première et la dernière date anniversaire du début du projet. Ils doivent notamment y inclure les renseignements suivants :
  - États financiers signés par un administrateur financier de l'établissement hôte et énumérant les dépenses engagées au cours de l'exercice, conformément aux postes de dépenses établis dans le budget approuvé.
  - Notes afférentes aux états financiers fournies par le chercheur principal et expliquant tout écart, par catégorie de dépenses, de plus de 20 % par rapport au budget approuvé. Au terme de la première année du projet, s'il reste un solde non dépensé de plus de 25 % pour l'année en cours, le chercheur principal devra remettre une prévision des dépenses pour les six (6) mois suivants, assortie d'explications détaillées.
- **Rapport post-financement**: De plus, la Fondation Brain Canada exige un rapport post-subvention détaillant les résultats du projet, y compris les résultats, l'impact de la recherche et son application future, au moins un an après la fin de la période de financement, et les nouvelles collaborations, publications et autres réalisations importantes.

Les versements suivants seront effectués dans la mesure où les exigences en matière de reddition de comptes et de progrès scientifiques auront été satisfaites. À noter : le financement pourrait être **interrompu** ou **annulé** faute de produire ces rapports dans les délais prévus. Une somme équivalente à

10 % du financement de la dernière année sera retenue et versée à la réception d'un rapport final satisfaisant qui décrit les résultats et incidences actuels et prévus du projet de recherche.

La Fondation Brain Canada communiquera avec le chercheur principal pour obtenir de plus amples renseignements si un rapport d'étape est incomplet ou révèle un retard sur l'échéancier prévu. Dans ce cas, celui-ci pourrait bénéficier d'un prolongement sans frais d'au plus douze (12) mois, sous réserve de l'approbation de la Fondation Brain Canada et de ses partenaires de financement. La Fondation Brain Canada pourrait autrement mettre fin au financement. Des précisions sur la manière de présenter les rapports seront envoyées aux lauréats.

Pour permettre à la Fondation Brain Canada de communiquer les bénéfices tangibles que rapporte le Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC) à la population canadienne, le chercheur principal doit communiquer avec la Fondation Brain Canada avant la publication, la parution ou la diffusion publique des résultats probants de la recherche obtenus grâce à la subvention Futurs leaders canadiens de la recherche sur le cerveau, de façon à pouvoir préparer un communiqué de presse ou une autre forme de publicité. Tout embargo sera strictement respecté.

Toute publication, communiqué ou présentation des résultats de la recherche doit mentionner le financement accordé par la Fondation Brain Canada et tout commanditaire particulier, conformément au libellé suivant :

**« Ce projet a été rendu possible grâce à la Fondation Brain Canada, par le biais du Fonds canadien de recherche sur le cerveau, avec le soutien financier de <commanditaire(s)> et de Santé Canada. »**

Le chercheur principal doit informer la Fondation Brain Canada à l'avance de toute possibilité prochaine de publicité et de communications afin qu'elle puisse ensuite en aviser le(s) commanditaire(s) et Santé Canada. Le chercheur principal doit donner à la Fondation Brain Canada, le(s) commanditaire(s) et Santé Canada l'occasion de participer à toutes les activités de publicité concernant la subvention.

## Renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du processus de demande, veuillez écrire à la Fondation Brain Canada à l'adresse [futureleaders@braincanada.ca](mailto:futureleaders@braincanada.ca).

## Ressources

[Modules de formation en ligne : Intégrer la notion du sexe et du genre dans la recherche en santé des IRSC](#)